

REPORTING CLIMAT 2017

LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Article 173

1 Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG dans les politiques d'investissements

DNCA Finance travaille dans l'intérêt exclusif de ses investisseurs. A cette fin, DNCA Finance intègre des critères d'analyse extra-financiers : critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. Cette analyse, complémentaire à l'analyse financière, a pour objectif d'apporter une compréhension approfondie des entreprises notamment de leurs enjeux à long terme.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement de DNCA Finance s'appuie sur trois piliers principaux :

- La qualité de la gouvernance,
- L'impact environnemental,
- Les enjeux sociaux et sociétaux.

Gouvernance

L'analyse « Gouvernance » est un critère extra-financier central dans l'appréciation par DNCA Finance de la capacité des dirigeants à générer des relations de confiance avec les investisseurs. Cette conviction se matérialise à la fois lors des choix d'investissement à travers une analyse approfondie de la qualité de la gouvernance, mais également au travers d'un dialogue continue avec les entreprises, et enfin lors de la mise en œuvre active de la politique de vote de DNCA Finance.

L'analyse gouvernance s'appuie sur le principe du respect des droits des actionnaires minoritaires et se traduit notamment par :

- Des rencontres régulières avec les émetteurs (plus de 1000 meetings pour l'année 2017),
- Une politique de vote exigeante où les enjeux ESG sont systématiquement intégrés,
- Des discussions en amont avec les entreprises sur les projets de résolutions présentées en Assemblée Générale,
- Une participation active en assemblée générale donnant lieu notamment à des votes négatifs de résolutions (54 votes négatifs en 2017 liés principalement à la rémunération ou au renouvellement des membres du Conseil et des Comités), mais également une revendication de scrutateur en Assemblée Générale chaque fois que cela est possible.



Environnement

DNCA Finance a mis en place un partenariat avec MIROVA, société du groupe Natixis spécialisée dans la recherche ESG, visant à mesurer l’empreinte carbone des portefeuilles selon les principes fixés par des accords internationaux, notamment l’accord de la COP21 (Paris 2015).

La méthodologie employée s’appuie principalement sur deux indicateurs :

- Une mesure des émissions « induites » par l’activité de l’entreprise dans une approche « cycle de vie » prenant en compte les émissions directes mais aussi les émissions indirectes (fournisseurs et des produits),
- Une mesure des émissions « évitées » grâce aux efforts d’efficacité ou au déploiement de solutions « vertes ».

Ces deux indicateurs sont complétés par une évaluation globale prenant en compte également des informations additionnelles sur la trajectoire d’évolution de l’entreprise comme la nature des investissements ou de la R&D (Recherche et Développement).

Social et Sociétal



Le capital humain et l’éthique des affaires sont considérés comme des indicateurs permettant d’appréhender la création de valeur à long terme mais également d’éviter des risques majeurs, comme par exemple le risque de réputation. A ce titre, DNCA Finance porte une attention particulière à ces enjeux lors de l’analyse des entreprises. La prise en compte de la qualité des politiques internes, notamment en matière de ressources humaines et des politiques externes vis-à-vis des parties prenantes est systématiquement évaluée. En tant qu’actionnaire impliqué, DNCA Finance peut être amené à participer activement aux négociations de restructuration financière des sociétés dans lesquelles elle est investie. Par ailleurs, dans ces contextes, DNCA Finance peut par son soutien participer à la sauvegarde de l’intégrité de la société et aider à la définition de sa stratégie.

En 2018, DNCA Finance a structuré son approche d’analyse extra-financière fondamentale au sein d’un outil d’analyse ESG propriétaire combinant une approche de responsabilité d’entreprise et de développement durable. Cet outil piloté par un pôle de gestion et d’analyse ISR est diffusé à l’ensemble de la gestion et offre une analyse complémentaire à l’analyse financière traditionnelle. Il s’appuie sur les données émanant des émetteurs, les rencontres régulières avec les entreprises et les informations quotidiennes.

2 Contenu, fréquence et moyens d’informations des clients sur les critères ESG

Avec la création d’un pôle dédié aux enjeux extra-financiers, DNCA Finance a pour objectif d’informer plus largement ses clients sur sa philosophie de gestion ISR, les méthodologies d’analyse, la prise en compte de ces informations dans les processus d’investissement et le profil des portefeuilles ISR selon la déclinaison reconnue ESG. A ce jour, les initiatives ESG pour informer les clients et les souscripteurs sont notamment les suivantes.



Document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés
Reporting « empreinte carbone »	Emissions induites et émissions évitées des portefeuilles	Annuelle	Dans les rapports annuels des OPC concernés ¹
Politique de vote	Principe et démarche de DNCA Finance en matière d'exercice des droits de vote	Annuelle	www.dnca-investments.com
Rapport d'exercice des droits de vote	Bilan des droits de vote sur l'année (nombre d'instances auxquelles DNCA a participé, détail des votes négatifs et abstentions, etc.)	Annuelle	www.dnca-investments.com

3 Adhésions, chartes, codes, initiatives, labels ESG

DNCA Finance est signataire des PRI (Principles for Responsible Investments) des Nations Unies. Cette initiative volontaire encadre et accompagne la démarche responsable adoptée par DNCA Finance.

DNCA Finance exclut également de son périmètre d'investissement les sociétés qui participent à la fabrication de mines anti-personnel et de bombes à fragmentation conformément aux conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008).

DNCA Finance est également membre de la commission ISR de l'AFG (Association française de gestion) dans l'objectif de participer activement aux débats de place. Dans ce cadre, DNCA Finance reconnaît les codes de transparence AFG-FIR mis en place pour les fonds ISR ainsi que les codes de place et les recommandations qui en émanent.

4 Description des risques ESG

Risque lié à l'exercice des droits de vote

DNCA Finance a élaboré une politique de vote permettant un suivi adéquat des bonnes pratiques de gouvernance et de la protection des intérêts des actionnaires minoritaires lors de l'exercice des droits de vote en assemblée générale. La politique de vote a fait l'objet d'une revue globale début 2018 afin de tenir compte de critères de vote supplémentaires. Elle est mise à jour annuellement et est disponible sur le site internet de DNCA Finance.

¹ OPC dont les encours sont supérieurs à 500 millions d'€



Risques climatiques



La prise en compte des enjeux climatiques est devenue indispensable à la compréhension et l'intégration de l'ensemble des risques auxquels font face les sociétés. La mesure de l'empreinte carbone est notamment utilisée pour évaluer ce risque et offrir une transparence aux clients investisseurs. L'objectif est de connaître et mesurer ces enjeux pour participer activement à la transition énergétique.

S'appuyant sur le partenariat mis en place avec MIROVA, DNCA Finance a mesuré l'empreinte carbone des OPC entrant dans le périmètre de la loi transition énergétique (article 173).

L'empreinte carbone permet d'indiquer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le risque climatique. Mesurée en tonnes de CO₂ émises par million d'euros investis, elle tient compte de différents indicateurs quantitatifs tels que définis par le GHG Protocol¹:

- les émissions induites par l'entreprise calculées sur l'ensemble de son périmètre en tenant compte des émissions directes et indirectes,
- les émissions évitées par l'entreprise, correspondant aux émissions virtuelles qui auraient existé sans les mesures mises en place par les entreprises pour les diminuer,
- un indicateur qualitatif de l'évolution tendancielle des émissions induites et évitées, par l'analyse des investissements en capital et en R&D (Recherche & Développement) et de la stratégie de l'entreprise au regard de la transition énergétique.

Ces indicateurs tangibles permettent aux investisseurs d'apprécier l'empreinte énergétique du portefeuille ainsi que le niveau d'adéquation du portefeuille avec les scénarios et objectifs climatiques fixés par les accords internationaux dont l'accord de la COP21 (Paris 2015).

L'empreinte carbone n'est pas prise en compte directement dans les stratégies d'investissement mises en place par DNCA Finance. Ces analyses participent à la démarche globale de sensibilisation à la gestion sur les enjeux liés à la transition énergétique et plus largement aux enjeux environnementaux abordés lors des rencontres avec les entreprises.



Armes controversées : risque de conformité et risque de réputation

DNCA Finance ne souhaite pas être impliqué dans le financement de transactions portant sur des « armes controversées ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application des Conventions Internationales ratifiées par la France visant les armes controversées :

- Les Mines anti-personnel (MAP) : la convention d'Ottawa, qui a pris effet depuis mars 1999, interdit l'utilisation des mines anti-personnel.
- Les Armes à sous-munitions (BASM), la Convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo), adoptée en 2008, interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes à sous-munitions.

Le financement de sociétés productrices d'armes controversées peut induire un risque de conformité lié au respect de normes internationales et un risque de réputation (par le biais de campagnes ciblées menées par des ONG sur le financement de la production d'armes controversées par exemple).

¹ Greenhouse Gas Protocol